

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2019

DATE DE LA CONVOCATION : 10/05/2018
DATE D’AFFICHAGE : 10/05/2018
Date affichage du compte-rendu de la séance : 11/05/2018

<u>Nombre de conseillers :</u>	
en exercice :	13
présents :	11
votants :	13

L’an deux mil dix-huit, le seize mai à 19 heures 02 minutes,

Le Conseil municipal légalement convoqués s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SEJOURNÉ – Patrice PRIGENT - Jérôme LEBLOND – Alain GARRIGOU - Renaud JAUNE – Samuel LEFORT - - Florence JOURNET – Jean-Luc THIBERGE – Marie-Françoise DUVAL –
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Dorothee SELLIER donne pouvoir à Alain GARRIGOU - Alicia BRUYELLE donne pouvoir à Martine BOURGEOIS

Secrétaire : Jean-Luc Thiberge

Deux délibérations ont été rajoutées à l’ordre du jour « contrat d’adhésion révoquant à l’assurance chômage auprès de l’URSSAF » en point 2 et « création d’un poste d’adjoint administratif pour suppléer la secrétaire de mairie »

1- Approuvant l’opposition du transfert compétence eau potable

Vu le CGCT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment ses articles 64 et 66, prévoyant le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et communautés d’agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Mr le Maire informe les membres présents de la décision prise, à l’unanimité, par le comité syndical du Syndicat des Eaux de Neauphlette et Bréval (SIVU) dans sa séance du 22/03/2019, concernant le transfert de la compétence eau potable aux Communautés de Communes contenu dans la loi 2018-702 du 3 aout 2018.

Mr le Maire rappelle les arguments du Syndicat des Eaux de Neauphlette et Bréval (SIVU): très bonne gestion financière, maintien du prix de l’eau, facturation et recouvrement autonome, souhait des abonnés de rester en Syndicat, maîtrise et connaissance technique du réseau, maîtrise et connaissance du parc abonné, gestion des travaux en collaboration avec les mairies concernées, gestion de la défense incendie en collaboration avec les mairies concernées ainsi que le lancement d’un nouveau contrat d’affermage au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans.

Mr le Maire signale, qu’au vu des éléments présentés et afin de s’opposer au transfert de compétence de l’eau potable à la Communauté de Communes des Portes de l’Ile de France en 2020, il y a nécessité d’avaliser la décision du SIVU et de constituer une minorité de blocage.

Entendu l’exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité,

décide de s’opposer au transfert de la compétence eau potable à la CCPIF au 1^{er} janvier 2020, de maintenir la compétence eau potable au SIVU et permet ainsi de constituer une minorité de blocage s’opposant au transfert de compétence eau potable.

2- Approbation des délibérations 2018/085 attribuant des fonds de concours à la commune de Gommecourt et 2019/051 pour la commune de Boissy Mauvoisin.

Considérant le projet des communes de Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d’équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par les communes de Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ;

M. le Maire rappelle (V du III de l’article L 5214-16 du CGCT) qu’afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Il indique que les communes de Gommecourt et Boissy-Mauvoisin ont respectivement pour projet :

Il propose donc d’approuver l’aide financière aux communes Gommecourt et Boissy-Mauvoisin pour le financement de leurs projets.

Il dit que le montant de l'aide sera de 7500€ pour chaque commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve L'attribution de fonds de concours de 7500 € à chaque commune suivante : Gommecourt et Boissy-Mauvoisin.

- Transmet la présente délibération à la CCPIF

3- Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF

Considérant l'embauche d'une personne en renfort du secrétariat en mi-temps et à contrat à durée déterminé pour la rentrée de septembre, il convient de sortir du système d'auto-assurance auprès de l'URSSAF.

Modalités d'adhésion au régime d'assurance chômage

L'adhésion est facultative et révocable.

Elle vaut pour l'ensemble des agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité quel que soit leur nombre.

Elle prend la forme d'un contrat d'adhésion conclu pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction.

Date d'effet de l'adhésion

L'adhésion prend effet au premier jour du mois civil suivant la date de signature du contrat d'adhésion.

Procédure d'adhésion

- Décision de l'assemblée délibérante d'adhérer au régime d'assurance chômage
- La demande d'adhésion doit être adressée à l'URSSAF
- Signature du contrat d'adhésion

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le maire à signer le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec l'URSSAF et engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération plus haut définie, et ce auprès de l'URSSAF et du Pôle Emploi.

Dit que les crédits sont prévus au budget.

4- Création d'un poste d'adjoint administratif pour suppléer la secrétaire de mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix pour, 1 abstention, décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non-complet (la durée hebdomadaire de service 17,30 heures/semaine) pour suppléer la secrétaire de mairie dans le cadre de la polyvalence de ses tâches administratives à compter du 2 septembre 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5- Compte rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France

Budget primitif voté avec les taxes suivantes : taxe d'habitation 6,18%, foncier bâti 0,413%, foncier non bâti 3,01%, taxe des ordures ménagères 7,5% au lieu de 7% l'an passé.

Un nouveau marché de ramassage des ordures ménagères a été passé, SEPUR a été retenu, Neauphlette garde le ramassage du verre en porte à porte.

6- Compte rendu des syndicats intercommunaux

SIVU :

Appel d'offre en cours pour l'affermage concernant la gestion de l'eau potable.

SIVOS :

Budget primitif voté. Un nouveau système de facturation est mis en place pour les prestations périscolaires. L'instauration d'un badge permet une facturation en temps réel. Il y a moins d'investissement. Les participations municipales sont moins élevées.

SIVSCP :

Les compte de gestion, compte administratif et budget primitif ont été votés. Un excédent de 14.800 € a été constaté. Il reste deux emprunts. Constat de poste en hausse : secrétariat, électricité. Projet d'investissement dans une clôture neuve. Baisse des participations municipales, pour Neauphlette on passe de 10,11 € au lieu de 12,30 € l'année passée.

SIAAR :

Budget primitif voté. La cotisation de Neauphlette s'élevant à 1.149,20 € correspond au prix linéaire du fossé à entretenir soit 2.873 mètres à 0,40 €/m. Pour 2019 il est prévu l'entretien des fossés à Beaulieu vers la forêt, une partie vers Saint Blaise. Les plans des fossés se trouvent dans les archives de la mairie de Flacourt. Ils sont consultables sur rendez-vous.

SEY :

Une réunion sur les équipements photovoltaïques s'est déroulée. Or les projets exposés et les minima indiqués sont de trop grande ampleur pour être réalisés sur Neauphlette (minimum de 600m²)

7- Compte rendu des commissions

Espaces verts :

Mise en place de nouveaux parterres de vivaces et pierres à la Couarde, au niveau du parking et autour du clocher. Les plantations d'été arrivent mardi. Achat de larves de coccinelles pour lutter contre les pucerons.

Inscription au concours des Villages Fleuris 2019 déposé au Conseil Départemental.

Développement et projets :

Projet du Radon. Lors du rendez-vous avec le maître d'œuvre, les délais de production des documents ont été resserrés, notamment la dead-line de présentation du projet final pour le 15 juin afin de passer le marché avant le 15 juillet.

Une note du Conseil Départemental informe que sur le contrat rural qui prend en charge 70% du montant HT des projets avec un plafond, une subvention complémentaire est mise en place par le département. Cette dernière prendrait 70% du reste à charge pour la commune avec un plafond défini.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux :

Un rendez-vous doit avoir lieu avec l'entreprise TPN pour le chiffrage des travaux à réaliser suite à l'état des lieux fait dernièrement. Il va être proposé au département la mise en place d'un passage piéton au niveau de la zone des Campanules. Ce qui permettrait de sécuriser l'accès des piétons vers cette zone d'activité.

La finalisation de l'installation des leds sur l'éclairage public est prévue pour la fin de semaine prochaine.

Urbanisme :

Le registre des demandes d'urbanisme tenu depuis 2011 est consultable en mairie.

Communication :

Le bulletin de juin est en cours d'élaboration, il sera finalisé dans la nuit. L'annuel arrive déjà : quels sujets aborder ? Envoyez vos idées dès à présent par mail. Le site est consulté régulièrement, par contre seulement une vingtaine d'inscrits pour la newsletter, ce qui est trop peu pour développer le projet.

Culture loisirs animation :

Le marché du Terroir est dans moins d'un mois, besoin de bras pour sa mise en place. Le centre de loisirs

est en préparation avec de beaux projets portés par Stéphanie, la directrice très investie et dynamique. Le déroulé de la fête de la musique du 21 juin prochain est le suivant : rendez-vous à 19 :30 avec les pique-niques, l'apéritif est offert par la commune. Un musicien proposera ses chansons, un karaoké et pour clôturer l'événement un feu d'artifice un peu plus long que l'année passée. Là aussi, il y a besoin de bras pour l'installation.

Action sociale :

Sortie intergénérationnelle bouclée, destination au Festyland de Caen pour les petits et les grands. Les tarifs sont les suivants : gratuits pour les - 0,95 mètre, 14 €* pour les + de 0,95 mètre Neauphlettois et 29 € (14€+15€) * pour les participants extérieurs de + 0,95 mètre.

*14 € étant le prix de l'entrée du parc et 15€ le prix de la participation au transport.

Deux personnes ont répondu à l'inscription sur la liste de prévention canicule.

8- Compte rendu des associations

Comité des fêtes :

La journée festive destinée aux enfants du groupe scolaire et leurs parents se déroulera sur Bréval le 3 juillet sur inscription préalable. Les pique-niques sont à la charge des familles, un spectacle de la compagnie d'escrime sera proposé, thème les pirates : les enfants sont attendus déguisés.

La CLA remercie le comité des fêtes pour le coup de main sur le travail administratif pour le marché du terroir. Le repas du 14 juillet aura lieu le samedi 13 à midi !!!

AGMRB :

Assemblée générale le 25 juin. Dossier pour demande d'aide sociale sur 2 ou 3 logements en cours : il est délicat de proposer un loyer maxi au Département, alors que celui-ci ne donne pas de plafond. Les assistantes sociales attendent de leur côté ces logements accessibles à l'aide sociale : les demandes sont nombreuses.

9- Point urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner : la commune ne préempte pas sur :

Date dépôt	Référence dossier	Coordonnées pétitionnaire principal	Localisation
15/03/2019	DIA 078444 19 F0008	Me BOUCHERY pour le compte de COLAS/MAZZON	4 RUE DE LA FORET
25/03/2019	DIA 078444 19 F0009	Me GALANDON BREVAL pour le compte de DA SILVA VIEIRA	6 ALLEE DES AUBEPINES
19/04/2019	DIA 078444 19 F0010	Me GOUX Pour le compte de MAINEMARE	2 HAMEAU DE BEAULIEU
07/05/2019	DIA 078444 19 F0011	Me GALANDON BREVAL pour le compte de Mme et M. GUEDO	8 rue de la Couarde

Déclaration préalable :

Référence dossier	DEPOT	PETITIONNAIRE	Localisation	TRAVAUX
DP07844419F0003	01/04/2019	BELLAND Christian	10 RUE DE LA FORET	REMPLACEMENT VOLET ACCORD AU 29/04/2019
DP07844419F0004	06/04/2019	POTTIER SEBASTIEN	1 bis RUE DE LA FORET	CREATION OUVERTURES 1er ETAGE
DP07844419F0005	06/04/2019	POTTIER SEBASTIEN	1 bis RUE DE LA FORET	RENOVATION TOITURE
DP07844419F0006	06/04/2019	POTTIER SEBASTIEN	1 bis RUE DE LA FORET	CREATION PORTAIL - ACCORD AU 9/05/2019

Permis de construire :

DOSSIER	DEPOT	PROJET	PETITIONNAIRE	LOCALISATION
PC07844419F0003	12/04/2019	CONSTRUCTION D'UNE HABITATION	TOSAL SUPRUN	6F RUE DES PRES DE LAUNAY

10-Point état civil

L'ensemble du conseil municipal présente toutes ses félicitations aux parents de COATRIEUX LACROIX Kori, Masayuki né le 20/04/2019 ainsi que de COTINET Alice, Charlotte née le 30 avril 2019.

11-Les rendez-vous

- 18/05 Permanence Martine
- 21/05 commission de contrôle des listes électorales
- 23/05 commission CLA
- 25/05 Dernier report de procuration et préparation bureau de vote (Virginie)
Permanence Martine
Permanence Maire
- 25/05 11 heures remise cartes cadeaux naissances
- 26/05 Elections Européennes
- 30/05 au 2/06 mairie fermée pont de l'ascension
- 4/06 bureau CCPIF
- 7/06 rendez-vous recrutement
- 8/06 permanence Patrice
15h45 Mariage DOUGAS/MASSON
- 11/06 Conseil d'école élémentaire
Conseil communautaire CCPIF
- 14/06 Formation sur les subventions du Département à Montfort l'Amaury (Virginie)
- 15/06 permanence maire + permanence Jean-Luc
- 22/06 permanence Mickaël
- 25/06 installation de la nouvelle machine à affranchir
AG de l'AGMRB
- 28/06 cérémonie de remise des calculatrices au CM2 qui passent en 6^{ème}
- 29/06 permanence Mickaël

12-Questions et informations diverses

a. Remerciements

Association Odyssée pour la participation versée au titre de l'année 2019

b. Organisation du bureau de vote pour les Européennes du 26 mai 2019

Président : Jean-Luc KOKELKA, secrétaire Patrice Prigent, assesseurs titulaires Martine Bourgeois et Jérôme Leblond, présence obligatoire à 7:30 pour l'ouverture du bureau et à 18:30 pour la fermeture du bureau et le dépouillement. Pour le reste voir tableau.

c. Rétrocession des voies, équipement et espaces verts du lotissement les Graviers par la commune de Neauphlette.

Un courrier de demande de rétrocession des parties communes émanant des co-lotisseurs du lotissement des Graviers a été reçu en mairie. Or, les parties communes appartiennent encore au lotisseur. Les co-lotisseurs doivent reprendre les démarches auprès de ce monsieur pour qu'il débloque la situation. Monsieur le Maire se propose d'être médiateur dans cette affaire.

d. Etude de mise en place de caméras de surveillance

Une étude a été faite ce jour pour étudier la faisabilité de la mise en place de caméra de surveillance sur trois points stratégiques sur la commune.

Ce type d'investissement peut bénéficier d'une subvention DETR, à voir s'il n'y a pas une possibilité d'insertion dans le contrat rural.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2019

Prochain conseil : jeudi 27 juin 2019 à 19 heures

Séance levée à 20H58

À NEAUPHLETTE, le 17 mai 2019.

Le Maire,



Jean-Luc KOKELKA